

Pays de la Loire, Sarthe  
Briosne-lès-Sables  
3 impasse du Vicariat

## Maison dite Louvris, puis Le Vicariat, 3 impasse du Vicariat.

### Références du dossier

Numéro de dossier : IA72001866  
Date de l'enquête initiale : 2011  
Date(s) de rédaction : 2014  
Cadre de l'étude : inventaire topographique  
Degré d'étude : étudié

### Désignation

Dénomination : maison  
Parties constituant non étudiées : remise

### Compléments de localisation

Milieu d'implantation : en village  
Références cadastrales : 1835, SU, 176 ; 2014, C, 114

### Historique

Les plans et devis de la nouvelle maison du lieu de Louvris au bourg de Sables, destinée au desservant de la chapelle Sainte-Barbe de Cournoult desservie dans l'église paroissiale de Sables, furent établis en 1786. Ils prévoyaient une maison entre cour et jardin, de 37 pieds de long sur 19,5 de large, élevée d'un rez-de-chaussée partiellement sur sous-sol et d'un comble à surcroît, construite en maçonnerie enduite avec chaînes d'angle et bandeau et éclairée par des baies à chambranles en pierre de taille couvertes d'un arc segmentaire. Le toit à deux croupes devait être couvert de tuiles de la tuilerie de Courceboeufs sur une *charpente à la française* et garni de deux lucarnes.

La maison devait être distribuée en cave au sous-sol, au rez-de-chaussée en cuisine et *chambre à coucher* séparées par un couloir avec cabinet au bout, accessible depuis la chambre, et grenier dans le comble. Il était prévu des cloisons en pan-de-bois et des plafonds à solives, les deux hourdés de torchis, des sols pavés de grands carreaux de la tuilerie de Courceboeufs, une cheminée en bois pour la chambre et une cheminée en pierre de taille avec four à pain et un potager sous la fenêtre pour la cuisine. Placé dans cette dernière pièce, l'escalier d'accès au comble, en chêne, devait compter deux noyaux. La cave devait être accessible depuis la cuisine par une trappe et depuis l'extérieur par un escalier. La *masse* du four à pain devait être adossée en appentis au mur-pignon droit et couverte de bardeaux. Il était prévu de tirer la pierre *maçonnerie* ou de taille dans une carrière temporairement ouverte dans le jardin. Des pierres déjà taillées par Georges Michel Poilpré, entrepreneur de bâtiments à Bonnétable, sont également mentionnées.

En 1791, la maison fut vendue comme Bien National. Entre 1847 et 1870, une forge de maréchal-ferrant fonctionnait dans la cour.

#### Synthèse

La maison est globalement construite selon les préconisations du devis de 1786 et n'en diffère que sur quelques détails : les chaînes d'angle et le bandeau n'ont pas été réalisés ou ont disparu, l'escalier a été placé dans le couloir, à la place du cabinet, la cheminée de la chambre a été réalisée en pierre de taille. Les lucarnes datent de la 2e moitié du XIXe siècle. Dans la cour, l'ancienne forge de maréchal construite vers 1847 est convertie en garage.

Période(s) principale(s) : 4e quart 18e siècle ()  
Période(s) secondaire(s) : 2e quart 19e siècle ()  
Dates : 1786 (daté par source), 1847 (daté par source)

## Description

Située au bout de l'impasse du Vicariat, la maison est placée entre cour et jardin. Elle est élevée d'un rez-de-chaussée partiellement sur sous-sol et d'un comble à surcroît. Le gros-œuvre est en maçonnerie enduite, les baies sont couvertes d'un arc segmentaire, les chambranles sont en pierres de taille calcaire. Le toit, à croupes, est couvert de tuiles plates. La distribution comprend une cave en sous-sol, deux pièces séparées par un couloir au rez-de-chaussée et un grenier converti en chambre dans le comble. La cheminée de la pièce gauche est en pierre de taille calcaire, le manteau est composé de deux piédroits et d'un arc monolithe chantourné orné d'un motif de style rococo. L'escalier desservant le comble est placé dans le couloir central.

## Éléments descriptifs

Escaliers : escalier dans-œuvre : escalier tournant à retours avec jour, en charpente métallique

## Typologies et état de conservation

État de conservation : bon état

## Statut, intérêt et protection

Statut de la propriété : propriété privée

## Références documentaires

### Documents d'archive

- Archives départementales de la Sarthe ; 3 P 267/4-8. **Archives du cadastre de la commune de Sables.** 1835-1932.
- Devis de la maison du lieu de Louvrie au bourg de Sables. 07 août 1786.**  
AD Sarthe, 4 E 60/386. **Minutes de l'étude de Me Bordier, notaire de la ville et baronnie de Bonnétable. Devis, enchères et adjudication au rabais de la construction d'un bâtiment et dépendance situé au bourg de Sables au lieu de Louvrie devant servir au titulaire de la chapelle de Sainte-Barbe de Cornoult et de réparations à divers bâtiments dont l'église paroissiale de Sables. 7 août 1786.**  
Archives départementales de la Sarthe, Le Mans : 4 E 60 /386

### Documents figurés

- Plan cadastral de la commune de Sables.** 1835. (Archives départementales de la Sarthe ; PC\267).

## Annexe 1

### Transcription synthétique du devis de construction de la maison du lieu de Louvrie. 07 août 1786.

Intervenant : Pierre Lefevre, laboureur à Roussé-Vassé, mari d'Anne Thimont, héritière de Pierre Thimont titulaire de la chapelle Sainte-Barbe de Cornoult desservie dans l'église paroissiale Saint-Denis de Sables.

Bâtiment de 37 pieds x 19,5 pieds hors-œuvre, murs de 20 pouces d'épaisseur dans les fondations, réduits à 18 à leur arasement sous la sablière ; fondations de 2 ou 3 pieds de profondeur au-dessous des aires des chambres et de la cave, qui en tout cas ne pourront être assisés que sur du solide.

La première « chambre » (cuisine), à l'est, aura 12 pieds dans œuvre de long et occupera toute du sud au nord toute la largeur du bâtiment. Le vestibule aura 6 pieds 8 pouces sur 6 pieds ; le cabinet au bout aura la même largeur et comprendra dans sa longueur tout l'espace depuis la cloison du vestibule jusqu'au mur donnant au nord. L'autre chambre à feu comprendra tout le restant du bâtiment, d'environ 14 pieds du levant au couchant. Cave à creuser sous la seule cuisine : mur d'un pied d'épaisseur et de 9 pieds de hauteur, compris les fondements pour faire le 4<sup>e</sup> mur de la cave, laquelle aura 6,5 pieds sous solives.

Porte d'entrée dans la face nord et porte donnant sur la cour, 5 pieds x 3 pieds et au-devant un nombre suffisant de marches de grès pour servir d'escalier à la cave, lesquelles seront scellée des deux bouts ... Soupierail au levant de ladite porte de la cave de 10 pouces de haut x 15 de long et dans la face du midi, sous la croisée de la cuisine, pareil soupierail. Dans la même façade au nord, une croisée de 2,5 pieds de large sur la hauteur du plancher, qui éclairera le cabinet et sera au milieu du mur. Croisée à l'ouest du bâtiment à l'endroit désigné. Dans la façade principale (sud), deux croisées

de 3 pieds x 7 pieds pour éclairer les deux chambres à feu et une porte de 3 pieds de large sur la hauteur du plancher ; toutes les ouvertures seront un peu cintrées, ainsi qu'il est marqué sur le plan d'élévation. Autre porte sur la face du levant de 2,5 pieds x 6 pieds. Toutes les ouvertures seront faites en pierre de taille de Villaines ou autres équivalentes ayant 6 pouces de tableau et posées dans les endroits désignés par le plan.

Une cheminée dans le mur est de la cuisine (4 pieds 8 pouces d'ouverture x 5 pieds de haut), dont les jambages et claveaux seront en pierre de taille, dans laquelle sera faite une ouverture de four, aussi en pierre de taille, construit en dehors à masse carrée en bonne brique, et de 5 pieds de large en dedans, dont l'aire sera en terre franche bien battue.

Dans la chambre à l'ouest : une cheminée dont le b[ois] sera proprement taillé, de 3,5 pieds d'ouverture sur 3 pieds de haut, pour lesquelles cheminées sera fourni les barres de fer nécessaires de grosseur convenable ; Les souches de cheminées seront montées de 3 pieds de brique au-dessus du faîte.

Dans l'embrasure de la croisée de la cuisine, il sera fait un fourneau de tuffeau à deux réchauds, cerclé d'une bande de fer et garni de deux grilles.

L'aire du rez-de-chaussée de tout le bâtiment, tant sur le terre-plain que sur le plancher de la cave sera pavé au même niveau de grands carreaux de terre cuite de la tuilerie de Courceboeuf qui seront posés à bain de mortier. Le plancher de la cave sera composé de 12 soliveaux passants et posé de manière que le dessous des soliveaux soit de niveau avec le sol du jardin, que toute l'épaisseur du plancher sera au-dessus du sol, pourquoi il sera posé au-devant de la porte principale une marche de pierre de grès d'un pied de giron et de largeur convenable et une autre semblable devant la porte du levant.

Les cloisons qui sépareront les appartements auront 6 pouces d'épaisseur et seront en charpente et terrasses, avec seules et chappes sur les seules des deux bouts dans le uns et le surplus suivant les règles de l'art et de la charpenterie. Il y aura dans les cloisons trois portes de chacune 2,5 pieds de large x 6 pieds de haut, placées dans les lieux marqués par le plan. Les planchers des appartements seront élevés à 9 pieds sous soliveaux du rez-de-chaussée et composés chacun de 12 soliveaux passants y compris ceux d'enchevêtrement et il sera posé sur eux un bon torchis avec charge et corroy. Tous les soliveaux seront de bois de chêne, sans aubourg, de brin et non de sciage et auront 6 pouces d'équarrissage.

Il sera fait dans la cuisine un escalier à deux noyaux et marches de carreaux de chêne, conformément à celui tracé sur le plan.

Il sera pratiqué sous l'escalier une trappe pour descendre dans la cave, laquelle trappe sera attachée du côté du mur nord. Tous les murs, cloisons et planchers seront pourfrits et enduits dehors et dedans.

La charpente du comble du bâtiments sera faite à la française, composée de trois fermes exécutées suivant la coupe portées sur le plan et garnie de toutes ses pièces, conformément aux règles de l'art du charpentier de manière que de la seuille traînante à l'entrait il y ait 6,6 pouces, le faîte sera élevé à 11 pouces.

Il sera fait dans le comble deux lucarnes de 2,5 pieds de large x 4 pieds 9 pouces de haut, garnies de leurs frontons, ainsi qu'il est marqué sur le plan, lesquelles lucarnes seront placées, l'une au-dessus de la façade principale, l'autre en vis à vis. Toute la charpente sera en bois de chêne sans aubourg ... et lattée à l[] avec une latte entre chaque chevron pour servir de contrelatte.

La couverture sera de tuile de Courceboeuf, les tuiles faîtières seront crêtées ainsi que les revers des arêtières. La charpente du four sera composée d'une sablière, une filière et un fait avec les chevrons nécessaires et portera sur 2 demi-pignons qui seront montés sur le côtés du four.

Il sera construit à côté du four, au nord un appenti adossé au mur donnant sur le levant qui comprendra tout l'espace depuis la masse du four ... sera de 10 pieds de haut au niveau du faîte du balet du four, pourquoi le faîte et la sablière porteront sur la masse et pointe du four et sur des poteaux. L'appentis pourra être construit en charpente de démolition sauf les poteaux qui seront de bois neuf. La couverture pourra être faite en bardeaux de démolition des couvertures de l'ancien bâtiment, qui pour la plupart n'ont pas été retournés.

[Menuiserie] : deux vantaux de porte l'un pour le vestibule, l'autre pour la cuisine, en bois de bout ; un autre vantail pour la porte de la cave, une trappe pour la cave, qui sera sous l'escalier, une autre pour le grenier, trois vantaux pour les portes de refend qui seront à bois de bout avec emboîtement en haut et en bas, quatre croisées à petits bois avec leurs châssis dormants et contrevents, une imposte pour la porte du vestibule et deux volets pour les lucarnes du grenier. Tous les ouvrages seront en bon bois de chêne bien sec et retrait, sans aubourg, sans nœuds vicieux et de grandeur convenable.

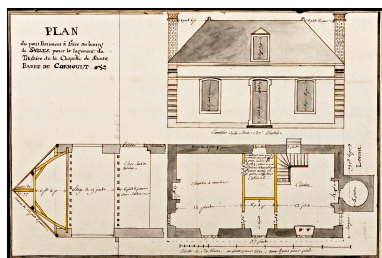
[Serrurerie] : Les portes et croisée seront ferrées : celle du vestibule de deux fortes pentures et gonds « à repos » une forte serrure benarde avec sa clef, un verrou rond et un loquet poussoir avec sa garniture. Celle de la cuisine aussi de deux sortes de pentures et gonds à repos, deux verrous plats et loquet comme ci-dessus. Vantail de la porte de cave donnant dehors montée sur deux fortes pentures et gonds à repos et une serrure à tour et demi et sa clef. La trappe de ma cave sera garnie de deux pentures et gonds, d'un anneau ronds pour la lever et d'un fort crochet et son piton en dessous. Les trois vantaux de portes des cuisines et chambres et cabinet seront ferrées chacune de deux pentures et gonds et fermeront, la cuisine avec un loquet pouss[] et les deux autres chacune avec une serrure. Les deux grandes croisées auront doubles châssis à verre de chacun quatre grandes fiches, une espagnolette et sa garniture et les contrevents de chacune quatre fortes pentures et gonfd à repos ; deux crochets et leurs pitons, l'un posé dans le jet d'eau du châssis dormant, l'autre vers le milieu du châssis à verre et, en outre, de chacun 2 petits crochets et pitons situés dans le mur pour tenir les contrevents contre le mur. Les deux petites croisées seront garnies de chacune deux grandes fiches de

chacun deux targettes et les contrevents de deux fortes pentures et gonds à repos et de deux crochets avec pitons scellés dans le mir et d'un autre petit crochet et piton pour tenir les contrevents proche les murs. Les volets du grenier seront ferrés de chacun deux pentures et gonds et d'une verrou plat par dedans. Tous les châssis dormants et l'imposte seront scellés avec pattes et crampons dans le mur. Les châssis à verre vitrés de verre ordinaire ainsi que l'imposte. La clôture et palis qui borde le jardin et cour sera refaite à neuf à l'identique avec une porte dans le même plan que celle d'aujourd'hui, dont le vantail sera remonté sur l'ancienne ferrure.

L'adjudicataire ... aura pour lui en pleine propriété tous les matériaux tant de démolition que la pierre ... qui avait été tirée dans le jardin de Louvrie, .. qui pourront être employés au bâtiment et dépendances en tant qu'ils seront bons et servables et fournira tous les autres matériaux ... suivant le devis ... le bâtiment sera fourni ... la clef à la main ... le preneur pourra tirer de la carrière ouverte dans le jardin de Louvrie telle quantité de pierres maçonnières et de taille qui lui sera nécessaire pour parachever le bâtiment et à la fin de la construction il sera tenu de reboucher l'excavation faite par le tirage de pierre et de la mettre au niveau du jardin.

L'adjudicataire aura aussi à son profit les pierres taillées tant pour les ouvertures que pour les cheminées et qui sont actuellement déposées dans la maison de Louvrie, desquelles pierres il disposera comme bon lui semblera en n'observant de n'employer au bâtiment neuf que celles qui seront de nature à être re[çues] et aux conditions ci-devant exprimées, à la charge de payer à Georges Michel Poilpré entrepreneur de bâtiments à Bonnétable 110 livres pour restant du prix et taillage des pierres, laquelle somme sera payée à Poilpré sur le premier paiement des ouvrages qui sera fait.

## Illustrations



Plan, coupe et élévation de la maison projetée en 1786.

Phot. Yves Guillotin

IVR52\_20157200366NUCAB



Elévation antérieure de la maison.

Phot. Yves Guillotin

IVR52\_20147201914NUCA



Cheminée de la pièce gauche.

Phot. Yves Guillotin

IVR52\_20147201915NUCA



L'escalier vu du rez-de-chaussée.

Phot. Yves Guillotin

IVR52\_20147201916NUCA

## Dossiers liés

**Oeuvre(s) contenue(s) :**

**Oeuvre(s) en rapport :**

Briosne-lès-Sables : présentation de la commune (IA72001510) Pays de la Loire, Sarthe, Briosne-lès-Sables  
Village de Sables (IA72001509) Pays de la Loire, Sarthe, Briosne-lès-Sables

Auteur(s) du dossier : Julien Hardy

Copyright(s) : (c) Région Pays de la Loire - Inventaire général ; (c) Pays du Perche sarthois







Elévation antérieure de la maison.

IVR52\_20147201914NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

Date de prise de vue : 2014

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





Cheminée de la pièce gauche.

IVR52\_20147201915NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

Date de prise de vue : 2014

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation





L'escalier vu du rez-de-chaussée.

IVR52\_20147201916NUCA

Auteur de l'illustration : Yves Guillotin

Date de prise de vue : 2014

(c) Région Pays de la Loire - Inventaire général

reproduction soumise à autorisation du titulaire des droits d'exploitation